PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 30 mars 2023 – Salle de la Mairie – à 20 H00

L'an deux mil vingt-trois le trente mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.GARNIER Patrice, Maire.

Présents : : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger ,M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. AMIOT Christophe, M GERARD Stéphane, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem,
.

Ayant donné pouvoir :
Mme LOYER Pascaline ayant donné pouvoir à Mme MOTTAIS Régine
Mme JEHAN Marina ayant donné pouvoir à M. JAMES Philippe
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie
Mme VEILLARD Isabelle ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert

Absent excusé :

Absent:/

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Qui ont pris part à la délibération : 27
Quorum **:** 13

M. Christophe AMIOT a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité.

M. ROCHEFORT donne lecture d'une carte de remerciements suite au décès de Mme PHILIPPE, belle-mère de M. GARNIER.

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire demande à ajouter 2 sujets :

- Demande de subvention : Amende de police
- Nomination d'une nouvelle Impasse Rue St Berthevin

Ordre du Jour

Compte administratif 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés du compte de gestion du receveur,

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, propose de fixer comme ci-dessous les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes, à savoir,

Budgets Annexes

Lotissement les Acacias

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2022	22 123.27 €	182 168.79 €
Recettes réalisées 2022	193 371.32 €	21 322.38 €
Résultat 2022	171 248.05 €	- 160 846.41 €
Reprise résultat 2021	-171 248.05 €	187 065.81 €
Résultat cumulé	0 €	26 219.40 €

Lotissement les Cytises

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2022	506 877.11 €	489 795.98 €
Recettes réalisées 2022	484 309.98 €	495 309.03 €
Résultat 2022	- 22 567.13 €	5 513.05 €
Reprise résultat 2021	- 41 828.17 €	- 35 308.99 €
Résultat cumulé	- 64 395.30 €	- 29 795.94 €

Commune de GRANDPARIGNY

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2022	1 909 266.50 €	1 562 248.88 €
Recettes réalisées 2022	2 352 815.17 €	1 512 687.53 €
Résultat 2022	443 548.67 €	- 49 561.35 €

Reprise résultat 2021	605 349.36 €	157 475.38 €
Résultat cumulé	1 048 898.03 €	107 914.03 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité
- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité des différents comptes administratifs de la commune de GRANDPARIGNY soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

- Approbation du Compte de Gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2023. L'évolution des bases de + 7,10 % par la loi des finances 2023 et les nouvelles constructions apportent une augmentation du produit fiscal de 57 885.79 €.

Il informe l'assemblée que les bases la taxe d'habitation sont de nouveau inscrites sur l'état 1259, actuellement le produit de taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires.
Pour compenser cette perte liée à la taxe d'habitation, la collectivité récupère la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux devient 37.95 % (Taux communal 16.53 % + taux départemental 21.42 %). Le produit dégagé est assorti d'un coefficient correcteur (cette année il s'élève à 258 963.00 €). Ce nouveau calcul des impôts directs devrait être neutre pour le contribuable et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux suivants /

- Taxe d'habitation(uniquement sur les résidences secondaires) : 9.14 %
- Taxe foncière (Bâti) : 37.95 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 19.48%

– Budget primitif 2023

Monsieur le Maire donne lecture des différents travaux inscrits dans ce projet de budget.

Les travaux inscrits ont été examinés en commission de travaux le 4 mars 2023 et le projet de budget étudié en commission des finances le 23 mars 2022.

Les principaux travaux proposés en investissement pour 2023 sont :

- **Commune déléguée de CHEVREVILLE**
  Programme voirie 2023
  Etude des travaux de rénovation de l'église

- **Commune déléguée de MARTIGNY**
  Programme voirie 2023
  Rénovation énergétique des 7 logements communaux Impasse Emile Piel
  Changement des portes et fenêtres de la salle des fêtes
  Remplacement des tables de la salle des fêtes

- **Commune déléguée de MILLY**
  Programme Voirie 2023
  Rénovation d'un logement communal de Milly
  Restauration du tableau dans l'église

- **Commune déléguée de PARIGNY**
  Local Archives de la Mairie
  Effacement de Réseau – Eclairage public – Rue de la Vieille Rivière, (2ème tranche)
  Extension des Ateliers Techniques
  Programme de voirie 2023
  Etude des travaux de rénovation de l'école
  Etude des travaux de rénovation du presbytère
  Effacement de Réseau – Eclairage public Allée des Ecoliers et Allée de la Besnardière
  Sécurisation et éclairage permanent sur certains points lumineux

*** Commune de GRANDPARIGNY**

- Signalisation des lieux (entreprises et bâtiments)

Le budget présenté est équilibré sans augmentation des taux d'imposition locaux pour la 16ème année consécutive.

Les budgets primitifs s'équilibrent :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	2 684 815.04 €	2 484 811.60 €
Lotissement Les Cytises	597 867.96 €	464 392.76 €

le Conseil Municipal Vote à l'unanimité le budget primitif 2023

Monsieur Le Maire informe que le montant des dépenses engagées non payées au 31 décembre s'élève à 1 442 262.78 €. Le budget primitif est équilibré avec un emprunt de 250 000 €, 1 emprunt est échu en 2022 et un autre arrive à échéance en 2023.
Il indique également que les montants des dotations en dehors de la simulation de la DGF ne sont pas connus, les chiffres de 2022 sont repris.
M. GARNIER précise que le montant de remboursement par l'EDF concernant les factures d'électricité communiqué par le SDEM n'a pas été inscrit, sachant que seulement 30 % des 96 000 € devraient être perçus cette année.

Il remercie M. ROCHEFORT, Mme BOUDANT et Mme LEBASCLE pour le travail fourni lors de la préparation de ces budgets.

– M 57 et Fongibilité des crédits

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

le conseil municipal décide D'AUTORISER le Maire à procéder, sur l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

.

– Rénovation énergétique – Mise en permanent de certains points lumineux pour des mesures de sécurité (suite à la réduction de la durée d'éclairage la nuit)– Extension sécurisation passage piéton

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Divers lieux ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 34 300 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRANDPARIGNY (PARIGNY) s'élève à environ 15 760 €.

Les Membres du conseil, décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Divers lieux »,

A ce titre, le Conseil Municipal accepte les demandes de subventions au titre de la DETR, FONDS VERTS et Amende de police

- Dénomination d'une Impasse Rue ST Berthevin

Compte tenu d'un projet privé sur les parcelles cadastrées AE N° 91 et 92, Rue St Berthevin, concernant la construction de 8 maisons d'habitations, Monsieur le maire indique qu'il nous faut trouver un nom pour désigner l'impasse de desserte de ces terrains.

Suite à notre demande, le propriétaire propose Impasse de la Barrière

Le Conseil Municipal donne le nom de l'Impasse de la Barrière

Questions et informations diverses :

M. PIEL informe que la commune de MARTIGNY a fêté les 100 ans de M. Louis FOSSARD, Maire honoraire.
Les travaux d'aménagement des allées du cimetière de MARTIGNY sont terminés. Il reste la peinture de l'abri des familles.

Mme HAMEL indique que les travaux de rénovation du logement Rue Arthur Legrand avancent bien. Il reste la cabine de douche à poser pour le logement de l'ancien Presbytère.

Elle a reçu la semaine dernière un ébéniste pour examiner le décrochage du tableau dans l'église.

M. GALOPIN informe que les travaux des ateliers sont en cours de finition. La réception est programmée le 19 avril. L'entreprise PIGEON a nivelé la cour et les enrobés devraient être réalisés la semaine de Pâques.

M. GARNIER informe de l'arrivée de M. Arthur AUDIGER, aux services techniques en tant que saisonnier pour 6 mois à compter du 3 avril.

5 dossiers ont été reçu dans le cadre du dispositif Argent de Poche.

<u>Dates à retenir :</u>
Cérémonie du 8 mai:
Chèvreville: 10H Martigny: 11H
Milly: 10h Parigny: 10 h 45
Pierres et Lumières : Milly le 12 mai
Fête communale à Parigny : 13 et 14 mai
Championnat de Normandie cyclistes élite Femmes et Hommes à Chèvreville : 4 juin
Relais pédestre : dimanche 25 juin
Balade musique et patrimoine : dimanche 17 septembre
Elections sénatoriales : 24 septembre
Concert salle culturelle Parigny : vendredi 20 octobre

La billetterie relative à la vente des entrées pour le concert du mois d'octobre sera ouverte le 2 mai.